

MAIRIE DE TOULOUSE
Madame Laurence KATZENMAYER
Elue en charge de la Petite Enfance

Objet : Arrêté du 29/07/2022

Madame,

Compte tenu de notre représentativité au sein de notre Collectivité, et particulièrement au sein de la Direction de la Petite Enfance, nous tenons par le présent courrier à vous faire part de nos interrogations suite à la parution de l'arrêté du 29/07/2022, publié au Journal Officiel le 4 août 2022.

Cet arrêté permet aux Collectivités qui le souhaitent, et pour faire face à la pénurie de personnel que nous constatons depuis de nombreux mois, de recourir à du personnel non qualifié afin de renforcer des équipes en sous-effectif et sous tension.

Nous tenions également à porter à votre connaissance **l'opposition ferme de notre Organisation Syndicale à l'application des mesures prévues**, même de manière dérogatoire et temporaire, par l'arrêté précité.

En effet, recruter du personnel non qualifié soulèvera notamment :

- Des difficultés organisationnelles relatives à la formation de ce personnel : par qui, sur quels temps, etc., qui détériorera la qualité d'accueil,
- Un sentiment d'absence de reconnaissance des agents diplômés,
- Des questions de rémunération pour cet éventuel futur personnel recruté,
- La question de la qualité de l'accueil des jeunes enfants,
- etc.

Pour ces raisons, et en notre qualité de première Organisation Syndicale, nous souhaitons connaître la position de la Collectivité sur l'application éventuelle de ces mesures de recrutement.

Compte tenu de l'importante inquiétude généralisée des personnels de la Direction de la Petite Enfance, toujours soucieux de la qualité du service rendu aux familles, nous insistons sur la nécessité d'une réponse rapide de votre part. **Nous vous le rappelons, la position de FO est claire sur le sujet, comme précisé précédemment.**

Comptant vivement sur votre réactivité, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous,

Le Secrétaire Général
Pascal MAYNAUD



Copies : Mme DARRIGUES, SORH Petite Enfance